



# COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

## PROCÈS-VERBAL N°31

---

Réunion : 28/05/2024  
Horaires : 14h30 à 16h00 Présentiel/Visio

---

**Président(e) de séance :** Mr André LUCAS

---

**Présent(e)s :** Mmes Chantal DELOGE, Agnès IRLA, Mrs. Jacques ADGE, Mazouz BELGHARBI, Patrick BOUDREAUULT, Francis DAUSSEING, Cyril DURAND, Jean-Claude LAFFONT, Roland MAURIN, Christian VIDAL

---

**Excusés :** Mmes Laëtitia CHALEIL, Mr François IRLA,

**ORDRE DU JOUR**  
**Préparation saison 2024-2025**

**Affaires courantes**

La CRGC enregistre les forfaits des équipes suivantes sur le week-end écoulé :

- U20 : Le Grau du Roi
- U20 : Ranguel
- U18R1 : USEPMM
- U18R2 : Toulouse Metropole FC

En raison d'un forfait dans les deux dernières journées et conformément aux règlements en vigueur, la commission annule les rencontres de la dernière journée pour l'ensemble des clubs concernés, qui sont placés en forfait général. Les dossiers seront mis à l'ordre du jour de la réunion du 04.06.24, ainsi que le traitement des retours de feuilles de match.

\*\*\*\*\*

Passage à l'ordre du jour,

**Le présent état des lieux, et les pré-engagements ouverts qui en découlent, ne sauraient attribuer un quelconque droit sportif aux clubs ci-dessous.**

**Le présent bilan est susceptible d'être modifié en fonction des procédures en cours ou de décisions administratives ultérieures.**

**Les différentes accessions / descentes n'auront valeur juridique qu'à compter de leurs validations par le Comité de Direction.**

**Toutefois, la CRGC se tient à la disposition des clubs pour toute explication sur les différents niveaux pré-attribués.**

**Régional 1 2024-2025**

- Attendu que 36 clubs participent à la compétition,
- Que deux clubs de la Ligue sont rétrogradés de N3 en R1,
- Qu'un seul club de la Ligue accèdera à l'issue de la présente saison,
- Que deux équipes de Régional 2 seront promues en R1,

Considérant tout ce qui précède, la CRGC dit que :

**ONZE (11) équipes** doivent être rétrogradées de R1 en R2, pour en arriver à la composition prévue de 28 équipes.

**Régional 2 2024-2025**

- Attendu que 49 clubs participent à la compétition,
- Que onze clubs seront rétrogradés de R1 en R2,
- Que deux clubs accéderont en R1 à l'issue de la présente saison,
- Que huit équipes de Régional 3 seront promues en R2,

Considérant tout ce qui précède, la CRGC dit que :

**DIX (10) équipes** doivent être rétrogradées de R2 en R3, pour en arriver à la composition prévue de 56 équipes.

**Régional 3 2024-2025**

- Attendu que 96 clubs participent à la compétition,
- Que dix clubs seront rétrogradés de R2 en R3,
- Que huit clubs accéderont en R2 à l'issue de la présente saison,
- Que douze clubs (premier de chaque groupe Départemental 1) accéderont automatiquement en R3 à l'issue de la présente saison,
- Que les équipes classées onzièmes et douzièmes de chaque groupe, soit seize équipes au total seront remises à la disposition de leur district d'appartenance.
- Que, par mail du 26.05.24, Haut Minervois Olympique, a demandé à être remis à la disposition de son district alors qu'il était en situation de se maintenir,

Après prise en compte des éléments ci-dessus, le nombre d'équipes qui seraient affectées en Régional est de **93**.

Qu'il en manquerait **TROIS (3)** pour en arriver à la composition prévue de 96 équipes.

Considérant l'article 10 du règlement Régional 3 :

*“Dans la mesure où le championnat Régional 3 ne comporterait pas le nombre quatre-vingt-seize (96) équipes, il sera procédé à une accession supplémentaire par district, en suivant une liste hiérarchique déterminées dans les conditions ci-après, jusqu'à obtenir le nombre d'équipe attendu.*

Pour déterminer les accessions supplémentaires, il est procédé à un classement des Districts sur la base de critères prédéfinis donnant lieu, à l'attribution d'un (1) à douze (12) points par critère. Les Districts sont classés par ordre décroissant en fonction du nombre de points obtenus après cumul des deux critères suivants : a) Nombre de joueurs licenciés dans les catégories U20, Séniors et Vétérans (à l'issue de la saison N-1) ; b) Nombre d'équipes engagées dans les championnats départementaux Libre / Séniors (à l'issue de la saison N-1 avant application des éventuelles accessions et relégations)."

Reprenant la liste hiérarchique définie par la présente commission le 25.01.24, la CRGC précise, **sous réserve qu'aucune descente supplémentaire, notamment administrative, ne vienne à survenir des niveaux supérieurs**, qu'accéderont en Régional 3 pour arriver au nombre de 96 clubs admis, les équipes classées à la deuxième place du championnat Départemental 1 dans l'ordre des Districts suivant :

1. **HAUTE GARONNE**
2. **HERAULT**
3. **AVEYRON**

### **MATCHS D'ACCESSION - BARRAGES MONTEES & MAINTIEN SENIORS**

Considérant tout ce qui précède, la CRGC valide :

- La nécessité de hiérarchiser les clubs classés à la neuvième place des trois poules de Régional 1,
- La nécessité de hiérarchiser les clubs classés à la dixième place des quatre poules de Régional 2,

Conformément aux tirages au sort déjà effectués,

Programme, pour le week-end à venir, les barrages comme suit :

#### **Match Accession N3**

- 02.06 AIGUES MORTES / LUZENAC - 15H00 - Terrain CANET EN ROUSSILLON

#### **Championnat maintien R1**

- 01.06 UNION ST JEAN / BAGNOLS PONT – 18H00 (1ère journée, organisation club recevant)

#### **Matches Accession R1**

- 01.06 COMTAL / FONSORBES – 18H00 - Terrain CAHORS
- 02.06 VAUVERT / LOURDES – 17H00 - Terrain REVEL

#### **Matches maintien R2 (PRE BARRAGES)**

- 01.06 TREBES / ALES OL II – 18H00 - Terrain PIGNAN
- 02.06 DRUELLE / SOUES - 14H00 - Terrain REVEL

La CRGC rappelle les dispositions de l'article 189.2 des règlements généraux de la FFF, en ce qui concerne les éventuels recours sur les classements des compétitions : "L'appel n'est suspensif qu'en cas de sanction financière mais n'arrête jamais l'exécution d'un calendrier en cours."

La CRGC rappelle également l'article 79.3 des règlements LFO : "Lorsque deux équipes ayant les mêmes couleurs jouent sur terrain neutre, le club le plus anciennement affilié garde ses couleurs."

### **MATCH D'ACCESSION - U19 NATIONAL**

La CRGC rappelle les dispositions de l'article 27.1 du règlement U18 Régional : "En fonction du nombre d'accession accordée par la Fédération, la (ou les) meilleure(s) équipe(s) classée(s) à la 1ère place des deux poules du championnat accèdent au championnat National U19."

Dans la mesure où les deux équipes devraient être départagées, **il sera organisé dans les conditions de l'article 88.3 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif), un barrage d'accession entre elles**, à l'issue duquel l'équipe vainqueur accède au championnat National U19 et l'équipe défaite intègre le championnat U20 R1 ;"

88.3 : "La finale se déroule, lors d'une rencontre unique, programmée sur un terrain neutre, se trouvant **dans la mesure du possible** à équidistance des deux clubs opposés. L'ensemble des règles applicables à cette rencontre sont identiques à celles qui s'imposaient aux équipes dans leur championnat à l'exception de la durée de la rencontre en cas d'égalité. Ainsi, à l'issue de la rencontre, en cas d'égalité entre les deux équipes, il est procédé à un départage de celles-ci par une séance de tirs au but, sans passer par une phase de prolongation, dans les conditions prévues par les Lois du jeu, à hauteur de cinq tirs au but par équipe."

La CRGC homologue la rencontre d'accession : **CASTELNAU LE CRES (1er A) / US COLOMIERS (1er B)** et programme cette rencontre au week-end des 08 et 09.06.24

Concernant la date et le lieu de la rencontre, la rencontre a été intégrée depuis de nombreuses semaines au programme des Coupes d'Occitanie, à défaut de candidature d'un autre site pour accueillir la rencontre.

Néanmoins, et en fonction de la planification des autres barrages (attente résultats des 1 et 2 juin) et dans un souci premier d'équité, la CRGC se réserve le droit de reprogrammer cette rencontre sur un autre site, dans l'hypothèse qu'un club support n'appartenant pas à l'un des districts d'appartenance des clubs participants candidate.

Une décision définitive sera communiquée aux clubs au plus tard le **lundi 03.06.24** par le service compétitions.

### **PRE ENGAGEMENTS et DIMENSIONNEMENT DES COMPETITIONS JEUNES 2024-2025**

Après vérification de l'ensemble des classements des compétitions organisées par la LFO,

Pris note de la situation des clubs de la Ligue engagés en compétitions nationales,

Noté les refus d'engagements des clubs ci-après :

U18 REGIONAL : Montpellier HSC, Toulouse FC, Rodez Aveyron F.

U17 REGIONAL : UJS Toulouse, Nîmes Olympique, Castelnau le Crès FC, Toulouse FC

U16 REGIONAL : Montpellier HSC

La CRGC dit :

#### ➤ **U20 REGIONAL – Article 30**

“Le championnat est **ouvert, sur engagement**, par ordre de priorité,

- aux clubs disposant d'une équipe engagée, lors de la saison antérieure, dans le Championnat National U19 ;

- aux clubs disposant d'une équipe engagée, lors de la saison antérieure, dans un championnat régional U18 ;

- aux clubs disposant d'une équipe Libre / Seniors évoluant en compétition National 3, Régional 1, Régional 2, Régional 3, lors de la saison précédente, en donnant la priorité aux équipes évoluant au plus haut niveau de compétition suivant leur classement dans la compétition.”

**La CRGC ouvrira ces engagements à une date ultérieure.**

#### ➤ **U18 REGIONAL 1 – Article 26.2**

“Les **vingt (20) équipes** intégrant le championnat U18 R1 sont désignées par,

- Les équipes issues du championnat national U17 de la saison antérieure : **SIX EQUIPES** ;

- Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> place des deux poules du championnat U17 R2 de la saison antérieure : **QUATRE EQUIPES**;

- Les meilleures équipes des deux poules du championnat U17 R1 de la saison antérieure (...) permettant d'atteindre le nombre vingt (20) équipes : **DIX EQUIPES**

\* A titre d'exemple, dans la situation où quatre (4) équipes intégreraient le championnat U18 R1 par le biais du Championnat National U17, ce chiffre serait revu à la 6<sup>ème</sup> place.

Les **dix meilleures équipes** du championnat U17R1 seront donc les équipes éligibles au championnat U18R classées de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> place des deux groupes ainsi que le meilleur sixième (article 88 départage en vue d'une relégation)

#### ➤ **U18 REGIONAL 2 – Article 26.4**

“Les **vingt-quatre (24) équipes** intégrant le championnat U18 R2 sont désignées par,

- Les six équipes issues des compétitions territoriales U17 de la saison antérieure organisées par les Districts, dans les conditions ci-après définies : **TROIS ACCESSIONS DIRECTES + TROIS ACCESSIONS via la phase d'accession Régionale (P.A.R.)**;

- Les meilleures équipes des deux poules du championnat U17 R1 de la saison antérieure, parmi celles n'ayant pas obtenu leur accession au championnat U18 R1, selon les critères de l'article 88 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif), étant entendu qu'une équipe classée dernière de sa poule ne pourra être repêchée : **SIX EQUIPES ELIGIBLES** ;

- Les meilleures équipes des deux poules du championnat U17 R2 de la saison antérieure, permettant d'atteindre le nombre de vingt-quatre (24) équipes parmi celles n'ayant pas obtenu leur accession au championnat U18 R1, par principe celles classées de la 3<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> place, selon les critères de l'article 88 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif, étant entendu qu'une équipe classée dernière de sa poule ne pourra être repêchée.

\* A titre d'exemple, dans la situation où quatre (4) équipes intégreraient le championnat U18 R1 par le biais du Championnat National U17, ce chiffre serait revu à la 7<sup>ème</sup> place.

**Considérant ce qui précède, les équipes classées de la 3<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place des deux groupes de U17R2 intégreront le championnat U18R2 : DOUZE EQUIPES**

➤ **U17 REGIONAL 1 – Article 23.2**

Les **trente (30) équipes** intégrant le championnat U17 R1 sont désignées par,

- Les équipes classées de la 1ère à la 8ème place des deux poules du championnat U16 R1 de la saison antérieure, à l'exclusion des équipes ayant accédé au Championnat National U17 : pris note des refus d'engagements : **DIX EQUIPES** ;
- Les équipes classées de la 1ère à la 8ème place des deux poules du championnat U16 R2 de la saison antérieure : **SEIZE EQUIPES** .  
(...)A l'inverse, dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de trente (30) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, la ou les équipes repêchées sont alors désignées,
- dans un premier temps, celles classées à la 9ème place, du championnat U16 R1 de la saison antérieure, selon les critères de l'article 88 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif), relatif aux règles de départage, étant entendu qu'une équipe classée dernière de sa poule ne pourra être repêchée : **DEUX EQUIPES** ;
- dans un second temps, parmi les équipes classées à compter de la 9ème place, du championnat U16 R2 de la saison antérieure, selon les critères de l'article 88 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif), relatif aux règles de départage, étant entendu qu'une équipe classée dernière de sa poule ne pourra être repêchée : **DEUX EQUIPES**.

➤ **U16 REGIONAL 1 – Article 19.2**

“Les vingt-quatre (24) équipes intégrant le championnat U16 R1 sont désignées par les équipes classées de la 1ère à la 8ème place des trois poules du championnat U15 R1 de la saison antérieure : pris note du refus d'engagement du Montpellier HSC : **VINGT-TROIS EQUIPES**.

Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de vingt-quatre (24) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, la ou les équipes repêchées sont alors désignées parmi celles classées à compter de la 9ème place, du championnat U15 R1 de la saison antérieure, selon les critères de l'article 88 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif), relatif aux règles de départage, étant entendu qu'une équipe classée dernière de sa poule ne pourra être repêchée : **UNE EQUIPE**

Le meilleur neuvième de U15 Régional 1, défini par l'article 88 départage en vue d'une relégation, sera intégré au championnat U16R1.

➤ **U16 REGIONAL 2 – Article 19.4**

“Les **vingt-quatre (24) équipes** intégrant le championnat U16 R2 sont désignées par,

- L'équipe classée à la 9ème place à 12ème place des trois poules du championnat U15 R1 de la saison antérieure n'ayant pas obtenu son accession au championnat U16 R1 : **ONZE EQUIPES** ;
- Les équipes issues des compétitions territoriales U15 organisées par les Districts dans les conditions à l'article 21 du présent chapitre : TROIS ACCESSION TERRITOIRE HAUTE GARONNE, DEUX ACCESSIONS TERRITOIRE HERAULT, UNE ACCESSION DISTRICT GARD-LOZERE, les équipes classées première et deuxième de leur groupe de Phase Accession Régionale (2x3, soit six équipes) : **DOUZE EQUIPES**

Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de vingt-quatre (24) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, la ou les équipes repêchées sont alors désignées, parmi la (ou les) meilleure(s) équipe(s) n'ayant pas obtenu leur accession depuis la phase d'accession régionale U15 (article 21.2 repris infra) selon les critères de l'article 88 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif) ;

Le meilleur troisième de la Phase Accession Régionale, défini par l'article 88 départage en vue d'une accession, sera intégré au championnat U16R2.

➤ **U15 REGIONAL – Article 14 :**

“Au terme de la seconde phase, les équipes du championnat **U14 R1** seront réparties de la manière suivante :

- Les équipes classées de la **1ère à la 9ème place des quatre poules** accèdent au championnat U15 Régional 1. Elles permettent également à leur club de conserver le niveau U14 R1 pour la saison suivante. Dans ce cadre, le maintien de l'équipe dans le championnat U14 R1 sera conditionné à l'engagement du club dans le championnat U15 R1 ;”

**Les neuf premiers de chaque groupe U14R phase 2 intégreront donc le U15R 2024-2025** (aucun refus notifié ce jour).

➤ **U14 REGIONAL – Article 13.1**

“La première phase du championnat régional U14 sera composée de quarante-huit (48) équipes réparties en quatre (4) poules de douze (12) équipes.

**Elles seront désignées par les quarante-huit (48) équipes composant la deuxième phase du championnat U14 Régional 1 de la saison antérieure.**

Par exception, les équipes également qualifiées pour le championnat U15 Régional 1 devront obligatoirement avoir confirmé leur engagement au sein de ce championnat pour pouvoir participer à la première phase du championnat U14 Régional.”

Les **quarante-huit équipes** participantes à la phase 2 du championnat U14R sont donc renouvelées pour la phase 1 2024-2025.

En cas de refus d'engagement d'un des clubs pré engagés, la CRGC proposera, sous réserve de la validation du Comité de Direction, aux clubs classés meilleurs dixièmes (article 88 départage rétrogradation) de la première phase U14R, puis aux onzièmes dans les mêmes conditions, de combler les places vacantes.

Cette disposition est identique à celle décidée en fin de saison 2022-2023, validée à l'unanimité de la CRGC puis du Comité de Direction.

#### ➤ **U18 FEMININES REGIONAL 1 – Art 42.1**

“Le championnat U18 Féminin Régional 1 est composé de douze (12) équipes réunies en une poule unique. Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- L'équipe classée à la 1ère place du championnat U18 R1 F. de la saison antérieure dans la situation où elle n'aurait obtenu son accession au championnat national féminin U19 par le biais de la phase d'accession nationale : **UNE EQUIPE POSSIBLE** ;
- Les équipes maintenues, classées jusqu'à la 10ème place du championnat U18 F. Régional 1 de la saison antérieure : **NEUF EQUIPES** ;
- Les équipes accédant du championnat U18 F. Territoire de la saison antérieure : **DEUX EQUIPES (une équipe par groupe)** ;
- Les équipes rétrogradant du championnat national U19 F. à l'issue de la saison antérieure, à la discrétion du club, entre le présent championnat ou le championnat Régional 2 F., en fonction de la composition de son équipe U19 F., de la saison antérieure : **UNE EQUIPE** (FF Nîmes Métropole, rétrogradant de U19 FFF Excellence)

Considérant ce qui précède, il apparaît que treize équipes sont en capacité d'intégrer cette compétition.

(...)

Dans le cas où, les mouvements (accession / relégation) du Championnat de France Féminin U19 et du championnat U18 F. Territoire, amèneraient, par répercussion, un surnombre, il sera pratiqué autant de relégation que nécessaire par application de l'article 88 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif) afin de revenir à la composition initialement prévue de douze (12) équipes au sein du championnat U18 F. R1.

La CRGC dit que le club classé **dixième sera relégué en championnat Territoire** dans l'hypothèse de l'absence d'accession au niveau national.

### **PRE ENGAGEMENTS et DIMENSIONNEMENT DES COMPETITIONS SENIORS FEMININES 2024-2025**

#### ➤ **Régional 1 Féminines - Article 33**

“Le championnat Régional 1 F. est composé de **douze (12) équipes** regroupées en une poule unique.

Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- Les équipes reléguées du Championnat de France Féminin de Division 3 de la saison antérieure : **UNE EQUIPE** ;
- Les équipes maintenues, classées jusqu'à la 10ème place du championnat Régional 1 F. de la saison antérieure, à l'exclusion de l'équipe ayant accédé au Championnat de France Féminin de Division 3 à l'issue de la Phase d'Accession Nationale : **NEUF ou DIX EQUIPES** ;
- Les équipes classées à la 1ère place des deux poules du championnat Régional 2 F. de la saison antérieure : **DEUX EQUIPES.**

Dans le cas où, les mouvements (accession / relégation) des Championnats de France Féminin, amèneraient, par répercussion, un surnombre, il sera pratiqué autant de relégation que nécessaire par application de l'article 88 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif) afin de revenir à la composition initialement prévue de douze (12) équipes au sein du championnat R1 F.

La CRGC dit que le club classé **dixième sera relégué en Régional 2** dans l'hypothèse de l'absence d'accession au niveau national. Barrages d'accession P.A.N. D3 :

FEC BASTIA / MONTPELLIER HSC II les 02 et 09.06.24 (aller retour)

#### ➤ **Régional 2 Féminines - Article 36**

“Le championnat Régional 2 F. est composé de **vingt (20) équipes**. Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- Les équipes rétrogradant du championnat R1 F. à l'issue de la saison antérieure : **UNE ou DEUX EQUIPES** selon P.A.N. D3;
- Les équipes rétrogradant du championnat national U19 F. à l'issue de la saison antérieure, à la discrétion du club, entre le présent championnat ou le championnat U18F. Régional 1, en fonction de la composition de son équipe U19 F., de la saison antérieure : **NEANT** (Nîmes Métropole demande son intégration en U18R) ;

- Les équipes maintenues, classées jusqu'à la 8ème place des deux poules du championnat Régional 2 F. de la saison antérieure :

**QUATORZE EQUIPES ;**

- Les équipes accédants des championnats territoriaux féminins de la saison antérieure dans les conditions de l'article 41 de la présente partie (Partie III - Règlement des compétitions) : **QUATRE EQUIPES ;**

Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de vingt (20) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, les équipes appelées pour combler lesdites vacances seront repêchées parmi les meilleures équipes ayant été remises à disposition de leur district à l'issue du championnat Régional 2 F. de la saison antérieure par application de l'article 88 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif) :

En cas d'accession de Montpellier HSC II en D3 FFF, la CRGC dit que le meilleur neuvième des deux groupes (article 88 départage en vue d'une relégation) sera maintenu en Régional 2.

#### **PRE ENGAGEMENTS FUTSAL REGIONAL 1 2024-2025**

" Le championnat Régional 1 Futsal est composé de seize (16) équipes regroupées en deux (2) poules. Le nombre d'équipes par poule sera déterminé en fonction du secteur géographique de ces dernières dans la limite de dix (10) équipes au sein d'une même poule.

Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- Les équipes rétrogradant du championnat de France futsal de Division 2 à l'issue de la saison antérieure : **NEANT ;**

- Les équipes maintenues, classées de la 1ère à la 7ème\* place des deux poules du championnat Régional 1 Futsal de la saison antérieure, à l'exclusion des équipes ayant accédé au championnat de France de Division 2 par le biais de la Phase d'Accession Interrégionale Futsal : **DOUZE ou TREIZE EQUIPES** (AS Nîmes Futsal forfait général) ;

- Les équipes classées à la 1ère place des deux poules du championnat Régional 2 Futsal de la saison antérieure. : **DEUX EQUIPES**

(...) Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de seize (16) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, la ou les équipes pouvant accéder sont alors désignées parmi **celles reléguées du championnat R1 Futsal de la saison antérieure**, selon les critères de l'article 88 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif), relatif aux règles de départage, étant entendu que l'équipe classée dernière ne pourra être repêchée.

En conséquence, l'équipe classée **huitième du groupe B de Régional 1** sera maintenue à ce niveau, quel que soit le résultat de la phase d'accession en D2 FFF, auquel participe le FC QUINT FONSEGRIVES, champion régional.

En ce qui concerne le **Régional 2**, il est nécessaire de redynamiser la pyramide et les liens entre les districts / territoires et les compétitions régionales.

Aussi, il a été proposé à l'assemblée générale de la LFO un nouveau texte, dont voici notamment le préambule : "Pour le compte de la saison 2024 / 2025, afin de pallier les problématiques d'organisation du championnat Régional 2 Futsal, notamment en raison des disparités géographiques, l'Assemblée Générale de la Ligue, par application à effet immédiat, a réformé l'organisation dudit championnat pour la saison 2024 / 2025, en organisant la compétition en une double phase."

Il sera donc pris attache en suivant avec, dans un premier temps, les districts organisateurs de compétitions départementales futsal afin de **proposer conjointement** des formats en attente, **dans les conditions prévues au Règlement des compétitions régionales (art. 54) relatif à la composition du championnat R2 Futsal 2024 / 2025**, avec les demandes des clubs (nombre de rencontres, géographie, frais d'officiels...), puis tous les districts souhaitant proposer des compétitions territoriales pérennes.

\*\*\*\*\*

En conséquence de tout ce qui précède, la CRGC :

- ✓ Demande au service compétitions de **procéder à l'ouverture des pré-engagements**, sous réserve de confirmation par les districts d'appartenance en ce qui concerne les accédants et des procédures en cours, **des clubs en annexe**.
  
- ✓ Procèdera à une mise à jour hebdomadaire, en fonction de l'évolution des différentes compétitions régionales et départementales, barrages d'accession fédéraux et régionaux, barrage de maintien régionaux, Phase d'Accession Régionale Féminines, U17 et U15, **ou de procédure remettant en cause un pré-engagement précédemment ouvert.**
  
- ✓ Proposera au Comité de Direction une liste définitive des équipes intégrées pour la saison 2024-2025, à la fin des compétitions, soit pour sa réunion CRGC plénière du **18.06.24.**

Le Président,

André LUCAS

Le Secrétaire,

Cyril DURAND

ANNEXE

PRE-ENGAGEMENTS PARTIELS PREVISIONNELS AU 28.05.24

Sous réserve de confirmation des accédants par les Districts

R = Relégué, M = Maintien, A = Accession, N = Intégration U17 National

541234	Ent. St Clement Mont 1	Régional 1	R
530100	U.St.Estev.Perpig.Mm 1	Régional 1	R
542847	Af Biars Bretenoux 1	Régional 1	M
517037	Balma 1	Régional 1	M
553074	Beziers A. S. 1	Régional 1	M
550123	Canet Roussillon Fc 2	Régional 1	M
503251	Clermontaise 1	Régional 1	M
540547	F.U. Narbonne 1	Régional 1	M
529368	Fabregues As 1	Régional 1	M
541787	Fc 2 Rives 82 1	Régional 1	M
503214	Frontignan As 1	Régional 1	M
503235	Le Grau Du Roi 1	Régional 1	M
500152	Lunel Gc 1	Régional 1	M
551504	Mende Av.Foot Lozere 1	Régional 1	M
548263	Mont. Atlas Paillade 1	Régional 1	M
514451	Montauban 1	Régional 1	M
505904	Muret 1	Régional 1	M
503313	Nimes Ol 2	Régional 1	M
505892	Revel 1	Régional 1	M
547175	Rodeo F.C. 1	Régional 1	M
505909	Rodez Aveyron 2	Régional 1	M
563648	St Alban Aucamville 1	Régional 1	M
581893	T.M.F.C. 1	Régional 1	M
552690	Tarbes Pyrenees Foot 1	Régional 1	M
553074	Beziers A. S. 1	Régional 1 Futsal	M
580906	Bouloc S. Futsal 1	Régional 1 Futsal	M
880775	Carca Futsal Agglo 1	Régional 1 Futsal	M
560295	Empire 66 1	Régional 1 Futsal	M
853403	F.C.S.C. 1	Régional 1 Futsal	M
560982	Futsal Club Fenouill 1	Régional 1 Futsal	M
851135	Jeunes Sportifs 31 2	Régional 1 Futsal	M
560351	Llf 1	Régional 1 Futsal	M
853396	Montp. Medit. Futsal 2	Régional 1 Futsal	M
890450	Narbonnais F.S 1	Régional 1 Futsal	M
551773	Plaisance Pibrac Fut 2	Régional 1 Futsal	M
851139	Toulouse Futsal C. 1	Régional 1 Futsal	M
853466	Toulouse Metropole F 1	Régional 1 Futsal	M
551488	Beaucaire Stade 30 2	Régional 1 Futsal	A
554286	Colomiers 1	Régional 1 Futsal	A
520344	Lattes As 1	Régional 1 Féminin	R
541854	Auch 1	Régional 1 Féminin	M
519456	Blagnac 1	Régional 1 Féminin	M

531494	Druelle F.C. 1	Régional 1 Féminin	M
514451	Montauban 2	Régional 1 Féminin	M
503349	Montpellier As Ptt 1	Régional 1 Féminin	M
505909	Rodez Aveyron 2	Régional 1 Féminin	M
581893	T.M.F.C. 1	Régional 1 Féminin	M
524391	Toulouse 2	Régional 1 Féminin	M
560820	Amtf Asptt 2	Régional 1 Féminin	A
550123	Canet Roussillon Fc 1	Régional 1 Féminin	A
503353	Aimargues St O 1	Régional 2	R
541854	Auch 1	Régional 2	R
505933	Baziege Oc 1	Régional 2	R
548132	Carcassonne Fac 1	Régional 2	R
554286	Colomiers 2	Régional 2	R
581232	Es Pays Uzes 1	Régional 2	R
548368	Lavaur F.C. 1	Régional 2	R
580593	Us Seysses Frouzins 1	Régional 2	R
520449	Vendargues Pi 1	Régional 2	R
520190	A.Am. Grisolles 1	Régional 2	M
548146	Agde Rco 2	Régional 2	M
560820	Amtf Asptt 1	Régional 2	M
561208	Asm34 1	Régional 2	M
519456	Blagnac 2	Régional 2	M
545076	Cahors F.C. 1	Régional 2	M
510389	Castanet Us 2	Régional 2	M
545501	Castelnau Cr. 1	Régional 2	M
540546	Castelnaudary 1	Régional 2	M
590251	Comminges St Gaudens 1	Régional 2	M
505973	Conques U.S 1	Régional 2	M
505935	Cugnaux 1	Régional 2	M
544215	Ent. Boulogne-Peguil 1	Régional 2	M
552660	F.C Garonne Gascogne 1	Régional 2	M
590288	F.C. Pays Mazametain 1	Régional 2	M
540542	F.C. Petit Bard Mont 1	Régional 2	M
541889	Figeac Capdenac Qfc 1	Régional 2	M
548099	Juvent.Papus 1	Régional 2	M
520344	Lattes As 1	Régional 2	M
514449	Leguevin Us 1	Régional 2	M
519483	N. Chemin Bas 1	Régional 2	M
551412	Ol. Girou F.C. 1	Régional 2	M
553264	Perpignan O.C. 1	Régional 2	M
514074	Pignan As 1	Régional 2	M
505909	Rodez Aveyron 3	Régional 2	M
517872	Rousson Av S 1	Régional 2	M
506024	St Juery O. 1	Régional 2	M
514258	St Sulpice Us 1	Régional 2	M
500348	U.S. De Cazerres 1	Régional 2	M
518612	U.S. Plaisance Du To 1	Régional 2	M
548369	U.S.Salies Mane 1	Régional 2	M
534344	Bressols A.S 1	Régional 2	A
541234	Ent. St Clement Mont 2	Régional 2	A
505900	Ent.R.C. S.O. Isle E 1	Régional 2	A
548025	Es Paulhan 1	Régional 2	A
505904	Muret 2	Régional 2	A

525743	Onet Le Chat. 2	Régional 2	A
564600	Sc Sete 1	Régional 2	A
547494	Sussargues Fc 1	Régional 2 Féminin	R
503029	Ales Ol 1	Régional 2 Féminin	M
553074	Beziers A. S. 1	Régional 2 Féminin	M
545076	Cahors F.C. 1	Régional 2 Féminin	M
527791	Cano-Toul Fc 1	Régional 2 Féminin	M
781263	Carcass. Foot Fem 1	Régional 2 Féminin	M
554286	Colomiers 2	Régional 2 Féminin	M
582601	F.C. Canal Nord 1	Régional 2 Féminin	M
524819	F.C. Comtal 1	Régional 2 Féminin	M
536143	F.C. Critourien 1	Régional 2 Féminin	M
582745	F.C. Thongue Libron 1	Régional 2 Féminin	M
563649	Gpt Isardes Cges 1	Régional 2 Féminin	M
582757	J.C.F.A. 1	Régional 2 Féminin	M
514451	Montauban 3	Régional 2 Féminin	M
538526	Pollestres Fc 1	Régional 2 Féminin	M
508645	A.S. Portet Carrefou 1	Régional 3	R
541854	Auch 2	Régional 3	R
553074	Beziers A. S. 2	Régional 3	R
582635	F.C. Sources De L'Av 1	Régional 3	R
529368	Fabregues As 2	Régional 3	R
551504	Mende Av.Foot Lozere 2	Régional 3	R
581893	T.M.F.C. 2	Régional 3	R
517802	Tournefeuille 1	Régional 3	R
517866	Uchaud Gc 1	Régional 3	R
548989	A.S. Fleurance La Sa 1	Régional 3	M
542847	Af Biars Bretenoux 2	Régional 3	M
552756	Alberes / Argeles 2	Régional 3	M
505931	Albi 1	Régional 3	M
560820	Amtf Asptt 2	Régional 3	M
511921	Anduze Sc 1	Régional 3	M
590306	As Lavernose Lherm M 1	Régional 3	M
520109	Balaruc Stade 1	Régional 3	M
551488	Beaucaire Stade 30 2	Régional 3	M
519456	Blagnac 3	Régional 3	M
515649	Carbonne Js 1	Régional 3	M
510389	Castanet Us 3	Régional 3	M
506016	Cazes O. 1	Régional 3	M
550949	Chusclan Laudun 1	Régional 3	M
517284	Cintegabelle 1	Régional 3	M
552063	Esp.F.C. 88 1	Régional 3	M
590237	F. C. Briolet 1	Régional 3	M
528373	F.C. Graulhetois 1	Régional 3	M
506038	F.C. L'Isle Jourdain 1	Régional 3	M
551240	F.C. Mirepoix 1	Régional 3	M
582722	F.C. P.V.G 1	Régional 3	M
523580	F.C. St Girons 1	Régional 3	M
580641	F.C. Vignoble 81 1	Régional 3	M
581817	F.O. Sud Herault 1	Régional 3	M
580919	Fc Corbieres Medit. 1	Régional 3	M
564480	Fc Mas 31 1	Régional 3	M
503214	Frontignan As 2	Régional 3	M

525722	Gimont Es 1	Régional 3	M
550055	J.S. Bassin Aveyron 1	Régional 3	M
519333	Juillan Om 1	Régional 3	M
521342	Launaguet Fc 1	Régional 3	M
532024	Le Buisson Esc 1	Régional 3	M
525729	Le Fossat Es 1	Régional 3	M
524089	Le Monastere 1	Régional 3	M
520191	Lourdes Fc 2	Régional 3	M
544843	Luc Primaube F.C. 1	Régional 3	M
514961	Marguerittes Es 1	Régional 3	M
503393	Mauguio Carnon Us 1	Régional 3	M
581335	Meze Stade Fc 1	Régional 3	M
503091	Millau So 1	Régional 3	M
517885	Monoblet Us 1	Régional 3	M
548263	Mont. Atlas Paillade 2	Régional 3	M
514451	Montauban 2	Régional 3	M
506197	Naurouze Lab 1	Régional 3	M
547389	Negrep.S.C.F 1	Régional 3	M
511422	Pamiers Fc 1	Régional 3	M
522111	Pavie 1	Régional 3	M
514317	Perols Es 1	Régional 3	M
512971	Pouvourville 1	Régional 3	M
506074	Quand Meme Orleix 1	Régional 3	M
505910	Requista Us 1	Régional 3	M
509657	Rivesaltes So 1	Régional 3	M
553097	S.Perpignan Nord 1	Régional 3	M
524101	Saint-Orens F.C. 1	Régional 3	M
506105	Saverdun Fc 1	Régional 3	M
506120	Semeac O. 1	Régional 3	M
563648	St Alban Aucamville 2	Régional 3	M
517246	St Andre Sangonis Ol 1	Régional 3	M
545855	St Gilles Aec 1	Régional 3	M
514400	St Jean-Vedas 1	Régional 3	M
506029	St Nicolas 1	Régional 3	M
503171	St. St Affricain 1	Régional 3	M
552690	Tarbes Pyrenees Foot 2	Régional 3	M
547206	Toulouse Pradettes 1	Régional 3	M
516340	U.Av. Fenouillet 1	Régional 3	M
517036	U.S. Pibracaise 2	Régional 3	M
580593	Us Seysses Frouzins 2	Régional 3	M
561143	Us Montbazens Rignac 1	Régional 3	M
500377	Vergeze Ep 1	Régional 3	M
527214	A.S. Toulouse Mirail 1	Régional 3	A
553143	Baillargues St Bres 1	Régional 3	A
545076	Cahors F.C. 2	Régional 3	A
553198	Elpy Bbl 1	Régional 3	A
524819	F.C. Comtal 2	Régional 3	A
525531	F.C. St Nazairois 1	Régional 3	A
531488	Fc Clair St Laurent 1	Régional 3	A
510392	J.S. Meuzacaise 1	Régional 3	A
500257	La Gd Combe 1	Régional 3	A
505956	Luzenac Ap 2	Régional 3	A
560830	Ouest Aveyron Foot 1	Régional 3	A

552088	Puissalicon Magalas 1	Régional 3	A
515764	U.S. Aignanaise 1	Régional 3	A
527214	A.S. Toulouse Mirail 21	U14 Régional 1	M
560267	Academie Univers 21	U14 Régional 1	M
548146	Agde Rco 21	U14 Régional 1	M
505931	Albi 21	U14 Régional 1	M
503029	Ales Ol 21	U14 Régional 1	M
560820	Amtf Asptt 21	U14 Régional 1	M
524108	As Tlse Lardenne 21	U14 Régional 1	M
541854	Auch 21	U14 Régional 1	M
517037	Balma 21	U14 Régional 1	M
551488	Beaucaire Stade 30 21	U14 Régional 1	M
553074	Beziers A. S. 21	U14 Régional 1	M
550123	Canet Roussillon Fc 21	U14 Régional 1	M
548132	Carcassonne Fac 21	U14 Régional 1	M
510389	Castanet Us 21	U14 Régional 1	M
545501	Castelnau Cr. 21	U14 Régional 1	M
503251	Clermontaise 21	U14 Régional 1	M
554286	Colomiers 21	U14 Régional 1	M
541234	Ent. St Clement Mont 21	U14 Régional 1	M
547558	F. Castres U.S. 21	U14 Régional 1	M
582601	F.C. Canal Nord 21	U14 Régional 1	M
540542	F.C. Petit Bard Mont 21	U14 Régional 1	M
541889	Figeac Capdenac Qfc 21	U14 Régional 1	M
503214	Frontignan As 21	U14 Régional 1	M
527639	Jeune Entente Toulou 21	U14 Régional 1	M
851135	Jeunes Sportifs 31 21	U14 Régional 1	M
582636	L'U.S.J. Fc 21	U14 Régional 1	M
520344	Lattes As 21	U14 Régional 1	M
520191	Lourdes Fc 21	U14 Régional 1	M
500152	Lunel Gc 21	U14 Régional 1	M
521883	Manduel Sc 21	U14 Régional 1	M
551504	Mende Av.Foot Lozere 21	U14 Régional 1	M
548263	Mont. Atlas Paillade 21	U14 Régional 1	M
514451	Montauban 21	U14 Régional 1	M
500099	Montpellier Hsc 21	U14 Régional 1	M
505904	Muret 21	U14 Régional 1	M
503313	Nimes Ol 21	U14 Régional 1	M
564233	Ol Montalbanais 21	U14 Régional 1	M
511422	Pamiers Fc 21	U14 Régional 1	M
560889	Pba 21	U14 Régional 1	M
505909	Rodez Aveyron 21	U14 Régional 1	M
553097	S.Perpignan Nord 21	U14 Régional 1	M
564600	Sc Sete 21	U14 Régional 1	M
581800	Scnm 21	U14 Régional 1	M
524391	Toulouse 21	U14 Régional 1	M
526462	Toulouse Baga 21	U14 Régional 1	M
551897	Toulouse Nord F.C 21	U14 Régional 1	M
530100	U.St.Estev.Perpig.Mm 21	U14 Régional 1	M
560949	Ussg2l 21	U14 Régional 1	M
560267	Academie Univers 1	U15 Régional 1	M
548146	Agde Rco 1	U15 Régional 1	M
505931	Albi 1	U15 Régional 1	M

503029	Ales Ol 1	U15 Régional 1	M
560820	Amtf Asptt 1	U15 Régional 1	M
541854	Auch 1	U15 Régional 1	M
517037	Balma 1	U15 Régional 1	M
551488	Beaucaire Stade 30 1	U15 Régional 1	M
553074	Beziers A. S. 1	U15 Régional 1	M
550123	Canet Roussillon Fc 1	U15 Régional 1	M
548132	Carcassonne Fac 1	U15 Régional 1	M
510389	Castanet Us 1	U15 Régional 1	M
545501	Castelnau Cr. 1	U15 Régional 1	M
554286	Colomiers 1	U15 Régional 1	M
541234	Ent. St Clement Mont 1	U15 Régional 1	M
582601	F.C. Canal Nord 1	U15 Régional 1	M
541889	Figeac Capdenac Qfc 1	U15 Régional 1	M
527639	Jeune Entente Toulou 1	U15 Régional 1	M
851135	Jeunes Sportifs 31 1	U15 Régional 1	M
582636	L'U.S.J. Fc 1	U15 Régional 1	M
520344	Lattes As 1	U15 Régional 1	M
520191	Lourdes Fc 1	U15 Régional 1	M
500152	Lunel Gc 1	U15 Régional 1	M
551504	Mende Av.Foot Lozere 1	U15 Régional 1	M
514451	Montauban 1	U15 Régional 1	M
500099	Montpellier Hsc 1	U15 Régional 1	M
503313	Nimes Ol 1	U15 Régional 1	M
511422	Pamiers Fc 1	U15 Régional 1	M
505909	Rodez Aveyron 1	U15 Régional 1	M
553097	S.Perpignan Nord 1	U15 Régional 1	M
564600	Sc Sete 1	U15 Régional 1	M
524391	Toulouse 1	U15 Régional 1	M
551897	Toulouse Nord F.C 1	U15 Régional 1	M
548146	Agde Rco 21	U16 Régional 1	M
505931	Albi 21	U16 Régional 1	M
553074	Beziers A. S. 21	U16 Régional 1	M
519456	Blagnac 21	U16 Régional 1	M
550123	Canet Roussillon Fc 21	U16 Régional 1	M
510389	Castanet Us 21	U16 Régional 1	M
545501	Castelnau Cr. 21	U16 Régional 1	M
554286	Colomiers 21	U16 Régional 1	M
541234	Ent. St Clement Mont 21	U16 Régional 1	M
547558	F. Castres U.S. 21	U16 Régional 1	M
503214	Frontignan As 21	U16 Régional 1	M
851135	Jeunes Sportifs 31 21	U16 Régional 1	M
582636	L'U.S.J. Fc 21	U16 Régional 1	M
514451	Montauban 21	U16 Régional 1	M
503313	Nimes Ol 21	U16 Régional 1	M
505909	Rodez Aveyron 21	U16 Régional 1	M
524391	Toulouse 21	U16 Régional 1	M
561156	Afc 21	U16 Régional 2	R
503029	Ales Ol 21	U16 Régional 2	R
548837	Bagnols Pont 21	U16 Régional 2	R
551488	Beaucaire Stade 30 21	U16 Régional 2	R
520191	Lourdes Fc 21	U16 Régional 2	R
552807	Oc Sud Minervois 21	U16 Régional 2	R

523353	U.S. Castelginest 21	U16 Régional 2	R
518612	U.S. Plaisance Du To 21	U16 Régional 2	R
530100	U.St.Estev.Perpig.Mm 21	U16 Régional 2	R
560267	Academie Univers 21	U16 Régional 2	A
515649	Carbonne Js 21	U16 Régional 2	A
521599	Ent. Landorthe Estan 21	U16 Régional 2	A
541489	U.S.Fronton 21	U16 Régional 2	A
505931	Albi 1	U17 Régional 1	M
541854	Auch 1	U17 Régional 1	M
551488	Beaucaire Stade 30 1	U17 Régional 1	M
510389	Castanet Us 1	U17 Régional 1	M
554286	Colomiers 1	U17 Régional 1	M
541234	Ent. St Clement Mont 2	U17 Régional 1	M
582636	L'U.S.J. Fc 1	U17 Régional 1	M
551504	Mende Av.Foot Lozere 1	U17 Régional 1	M
514451	Montauban 1	U17 Régional 1	M
505904	Muret 1	U17 Régional 1	M
552832	Nimes Mas De Mingue 1	U17 Régional 1	M
526462	Toulouse Baga 1	U17 Régional 1	M
548146	Agde Rco 1	U17 Régional 1	A
561224	Ags 1	U17 Régional 1	A
560820	Amtf Asptt 1	U17 Régional 1	A
517037	Balma 1	U17 Régional 1	A
519456	Blagnac 1	U17 Régional 1	A
515649	Carbonne Js 1	U17 Régional 1	A
560945	Gclem 1	U17 Régional 1	A
560891	Ggnt 1	U17 Régional 1	A
528507	Juvignac As 1	U17 Régional 1	A
520344	Lattes As 1	U17 Régional 1	A
520191	Lourdes Fc 1	U17 Régional 1	A
500152	Lunel Gc 1	U17 Régional 1	A
551412	Ol. Girou F.C. 1	U17 Régional 1	A
582702	Pyr Ariegeoises Foot 1	U17 Régional 1	A
517872	Rousson Av S 1	U17 Régional 1	A
581893	T.M.F.C. 1	U17 Régional 1	A
530112	Thuir F.C 1	U17 Régional 1	A
750342	Nimes Metrop. Fem. 1	U18 Fem R1	R
560820	Amtf Asptt 1	U18 Fem R1	M
519456	Blagnac 1	U18 Fem R1	M
554286	Colomiers 1	U18 Fem R1	M
560942	Gscpf 1	U18 Fem R1	M
514451	Montauban 1	U18 Fem R1	M
503349	Montpellier As Ptt 1	U18 Fem R1	M
500099	Montpellier Hsc 2	U18 Fem R1	M
505909	Rodez Aveyron 1	U18 Fem R1	M
540547	F.U. Narbonne 1	U18 Fem R1	A
517037	Balma 21	U18 Régional 1	N
550123	Canet Roussillon Fc 21	U18 Régional 1	N
545501	Castelnau Cr. 21	U18 Régional 1	N
541234	Ent. St Clement Mont 21	U18 Régional 1	N
851135	Jeunes Sportifs 31 21	U18 Régional 1	N
503313	Nimes Ol 21	U18 Régional 1	N
503029	Ales Ol 21	U18 Régional 1	M

519456	Blagnac 21	U18 Régional 1	M
510389	Castanet Us 21	U18 Régional 1	M
554286	Colomiers 21	U18 Régional 1	M
547558	F. Castres U.S. 21	U18 Régional 1	M
500152	Lunel Gc 21	U18 Régional 1	M
528675	M.Arceaux 21	U18 Régional 1	M
514451	Montauban 21	U18 Régional 1	M
505904	Muret 21	U18 Régional 1	M
564600	Sc Sete 21	U18 Régional 1	M
540542	F.C. Petit Bard Mont 21	U18 Régional 1	A
561200	Gef88 21	U18 Régional 1	A
552690	Tarbes Pyrenees Foot 21	U18 Régional 1	A
580593	Us Seysses Frouzins 21	U18 Régional 1	A
551488	Beaucaire Stade 30 21	U18 Régional 2	R
553074	Beziers A. S. 21	U18 Régional 2	R
560943	Gcpvdo 21	U18 Régional 2	R
527639	Jeune Entente Toulou 21	U18 Régional 2	R
582636	L'U.S.J. Fc 21	U18 Régional 2	R
530100	U.St.Estev.Perpig.Mm 21	U18 Régional 2	R
542847	Af Biars Bretenoux 21	U18 Régional 2	M
548146	Agde Rco 21	U18 Régional 2	M
541854	Auch 21	U18 Régional 2	M
515649	Carbonne Js 21	U18 Régional 2	M
505973	Conques U.S 21	U18 Régional 2	M
541889	Figeac Capdenac Qfc 21	U18 Régional 2	M
503091	Millau So 21	U18 Régional 2	M
511422	Pamiers Fc 21	U18 Régional 2	M
582702	Pyr Ariegoises Foot 21	U18 Régional 2	M
553760	S.C.P A.S 21	U18 Régional 2	M
561199	Save Et Garonne 21	U18 Régional 2	M
530112	Thuir F.C 21	U18 Régional 2	M
563649	Pscf 21	U18 Régional 2	A
521052	St Privat As 21	U18 Régional 2	A